

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du lundi 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le lundi premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres
Au conseil : 17
Présents : 11
Procurations : 5
Absents : 1

PRESENT(ES) : Mme BUISSETTE Christelle – Mr ROUFFELAERS Jimmy – Mme LEROY Nathalie – Mme BOUCHEZ Carole – Mr GRZES Jacques – Mr TENTELIER Vincent – Mr DELENCLOS Daniel – Mme DUVEAU Daisy – Mr DETOEUF J.Bernard – Mme LELIEUX Annie – Mme PONCHEL Annie –

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Madame WASIKOWSKI Cathy donne procuration à Mme LEROY Nathalie
- Madame DUPUY Monique donne procuration à Mme LELIEUX Annie
- Madame LEBLOND Michèle donne procuration à Mme PONCHEL Annie
- Monsieur LEROY Alphonse donne procuration à Mr DETOEUF J.Bernard
- Monsieur IBBAS Gildas donne procuration à Mr GRZES Jacques

EXCUSEE :
Madame VINCENT A.Marie

DATE DE LA CONVOCATION
20/06/2024

DELIBERATION N°13-2024 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA « JOURNEES DES OUBLIES DES VACANCES » ORGANISEE PAR LE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (SPF62)
--

Considérant que la journée des oubliés des vacances, organisée par le Secours Populaire Français 62 (SPF62), qui est prévue le jeudi 22 août 2024 à « Pairi Daiza » ;

Considérant l'appel à projets Quartiers d'Été de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour 2024,

Conformément à la délibération n° 03-2024 en date du 24 janvier 2024, relative à la convention de partenariat signée avec le Comité Local de Grenay,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité.

Décide de prendre en charge :

- Les frais de transports et inscriptions liés à cette action

Mandate la Présidente pour :

- Solliciter une subvention de l'État (ANCT),
- Signer tous les documents à intervenir ;

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente

Christelle BUISSETTE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Et publication du :
Ou notification du